



Règlement Sportif

CF UNSS

Boxe ASSAUT

23 JUIN 2020

Les règles de l'activité

Le règlement définit le cadre de la pratique.

« Ne pas nuire à son adversaire »

« Etre sanctionné pour tout comportement violent »

Le non-respect d'une règle est systématiquement sanctionné.

Le Face à Face

Tout au long de l'assaut, les boxeurs doivent demeurer face à face.

Le Ring

L'espace de pratique est un carré de **4 à 6 mètres de côté**, délimité par 3 ou 4 rangées de cordes ou pas

Les Reprises et durée des assauts

1. Les reprises

- En frappant sur le gong, le chronométreur donne le signal du début et de la fin des reprises.
- Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande du directeur d'assaut.
- Entre chaque reprise, chaque boxeur regagne son coin durant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire, les bras le long du corps.
- Une ou un Jeune COACH en tenue de sport, accompagne et conseille le boxeur dans son coin pendant la minute de repos. **Il doit obligatoirement rester silencieux pendant les reprises et systématiquement assis. Attention en aucun cas le coaching à distance n'est toléré sous peine de sanctions : de la pénalité à l'avertissement jusqu'à la disqualification pour le boxeur concerné par l'assaut.**

Pendant la minute de repos, il ne doit pas pénétrer à l'intérieur des cordes. Il est équipé d'une serviette (ou mouchoirs, compresses)), **d'une bouteille d'eau** et d'une bassine. Il sait intervenir en cas de saignement de nez du boxeur.

2. Durée des assauts

CF COLLEGE : 3 x 1'30 avec 1' de repos

CF LYCEE : 3 x 2' avec 1' de repos

Les Touches

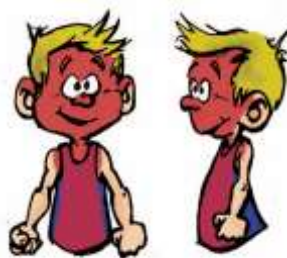
- Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont autorisées et comptabilisées.
- Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées mais pas comptabilisées.

Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées

Les Cibles et les armes

Cibles autorisées

Atteindre l'adversaire au-dessus de la ceinture sur les parties frontale (devant) et latérales (côtés) du buste et de la tête.



Armes autorisées

Les quatre premières phalanges et la tête des métacarpiens du poing (face avant).
Le poing doit être fermé.



Une touche donnée avec le pouce, le dessus ou le dessous du poing est une faute et devra être sanctionnée.

Un boxeur ne peut toucher son adversaire qu'avec un seul poing à la fois

Les

Interdictions

Il est interdit de :

1. Chercher à faire mal
2. Frapper fort
3. Tourner le dos à son opposant,
4. Baisser la tête (visage face au sol),
5. Toucher avec la partie non autorisée des poings,
6. Toucher une cible non autorisée,
7. Parler en boxant,
8. Tenir ou pousser l'adversaire,
9. Toucher en sautant.
10. Se tenir aux cordes,
11. Attaquer l'adversaire dans une boxe désordonnée, sans souci défensif
12. Boxer avec les deux poings en même temps,
13. Prendre appui sur son adversaire
14. Garder le bras tendu pour tenir à distance son adversaire
15. Avoir un comportement anti-sportif

Chaque faute est sanctionnée.

Le Directeur d'assaut (Jeune arbitre) évalue la gravité de la faute et sanctionne le boxeur fautif en fonction de celle-ci :

- 1 POINT (PENALITE) DONNE A L'ADVERSAIRE POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE NON INTENTIONNELLE
- 3 POINTS (AVERTISSEMENT) DONNES A L'ADVERSAIRE POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE INTENTIONNELLE, GRAVE, REPETEE ET QUI PORTE ATTEINTE A LA SECURITE DES BOXEURS OU A L'ETHIQUE DE LA BEA.

Le nombre de sanctions est limité à 9 points. Au-delà de 8 points, le boxeur est disqualifié quel que soit le pointage des juges.

Pendant les minutes de repos, le nombre de points de pénalité est annoncé

L'ARBITRE PEUT PRONONCER LA DISQUALIFICATION D'UN BOXEUR, S'IL ESTIME QU'IL NE REpond PAS A L'ESPRIT DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT : FAUTES INTENTIONNELLES – FAUTES GRAVES.

En résumé :

Au cours des trois reprises, le but sera de "toucher plus qu'être touché" avec la partie autorisée des poings sur les cibles réglementaires, dans un temps et un espace défini sans jamais sortir du face à face.

EQUIPEMENT DES BOXEURS

- Protège dents obligatoire (pas de couleur rouge), **casque homologué (sans pommettes et mentonnières) FFB obligatoire**, une coquille obligatoire pour les garçons et facultative pour les filles
- Short de sport (au-dessus des genoux) et maillot sans manches avec une démarcation au niveau de la ceinture
- Legging interdit
- Plastron recommandé pour les jeunes filles
- « Bandes ou mitaines obligatoires »
- Le second doit se présenter obligatoirement avec une tenue sportive – serviette – bassine – bouteille d'eau, mouchoirs ou compresses.
- Le port de bijou ou de tout objet métallique est formellement interdit.
- Les cheveux doivent être attachés ou maintenus par un bandana ou un bonnet de bain.
- La tenue réglementaire non respectée entraîne systématiquement la disqualification du boxeur quel que soit le moment de l'assaut jusqu'à la décision.

JUGEMENTS DES ASSAULTS

Le jugement se fait à la touche à l'aide de cliquets (compteurs manuels).

Pour valider une touche, le juge enclenche son cliquet de la couleur du boxeur qui a touché son adversaire avec la partie autorisée des poings sur les cibles réglementaires. Il le fait à chaque touche valide.

En cas de pénalité ou d'avertissement, les juges ne doivent pas actionner leurs cliquets.

A la fin de chaque round, il reporte son jugement sur un bulletin (**voir annexe 1**) ramassé par le directeur d'assaut.

Les cliquets ne sont pas remis à zéro entre les reprises.

Les décisions des juges peuvent désormais être révisées par un responsable de ring sous plusieurs conditions :

Chaque assaut sera jugé par un adulte référent, responsable de ring dont le bulletin fera référence. Si sur ce pointage de référence, le nombre de touches valides d'un boxeur est au moins 1,5 fois supérieur à celles de son adversaire mais qu'il est donné perdant par les juges, alors les bulletins de ces juges sont modifiés et s'alignent sur celui du responsable de ring.

Exemples :

	Rouge	Bleu
Bulletin Référence	55	40
Juge 1	70	23
Juge 2	43	61
Juge 3	47	57
Décision	Bleu vainqueur (sur le bulletin référence, le score du boxeur rouge n'est pas 1,5 fois supérieur au score du boxeur bleu)	

	Rouge	Bleu
Bulletin Référence	30	70
Juge 1	53	47
Juge 2	15	26
Juge 3	30	23
Décision	Bleu vainqueur (la décision est modifiée, les bulletins des juges 1 et 3 sont modifiés et s'alignent sur le bulletin référence)	

COMPOSITION DES POULES ET FORMULE DE COMPETITION

Compétition sous forme de tableau de poule.

Dans ce type de compétition les poules ne sont pas définies à l'avance mais en fonction du poids réel des boxeurs lors de la pesée. Après la pesée constitution de poule de 4 boxeurs si possible (éventuellement en fonction du nombre d'équipes, poule de 2 ou poule de 3)

Des assauts raisonnés peuvent être organisés pendant le CF (mais non comptabilisés pour le classement) en fonction des poids extrêmes.

GAIN DU MATCH

Le règlement UNSS faisant référence au règlement FFB,

En cas d'égalité au nombre de juges ou en cas de majorité des juges en faveur d'un match nul, les critères dans l'ordre suivant sont privilégiés :

- 1/ le boxeur ayant eu le moins de points de pénalité
- 2/ le boxeur qui n'a pas été le premier sanctionné
- 3/ le boxeur le plus jeune : **quand le boxeur arrive en chambre d'appel, il doit venir avec sa photocopie de licence dont celle-ci possède une photo et une signature**

Exemples d'égalité : se référer aux critères ci-dessus

	J1	J2	J3
Rouge	2	7	5
Bleu	8	5	5

	J1	J2	J3
Rouge	8	7	5
Bleu	8	5	5

POINTS ATTRIBUES

- Gagnant : 2 points
- Abandon (pendant l'assaut) ou perdant : 1 point
- Disqualifié : 0 point
- Forfait (avant l'assaut) : 0 point

CLASSEMENT DANS LES POULES : au nombre de victoires

	Poule de 4	Poule de 3	Poule de 2
➔ Vainqueur de la poule	5 points	5 points	5 points (logiciel)
➔ 2 ^{ème} de la poule	3 points	3 points	3 points
➔ 3 ^{ème} de la poule	2 points	2 points	
➔ 4 ^{ème} de la poule	1 point		

➔ Pas d'adversaire 2 points

EN CAS DE NON PRESENCE DU BOXEUR

A partir du premier appel du responsable du ring, le boxeur dispose de 3 minutes pour se présenter sur le ring. Au-delà il sera déclaré « forfait » et son adversaire vainqueur.

EN CAS D'EGALITE ENTRE BOXEURS A LA FIN D'UNE POULE :

Les critères dans l'ordre suivant sont privilégiés :

- 1/ prendre en compte le résultat de la rencontre les ayant opposés,
- 2/ les avertissements
- 3/ le nombre de pénalités
- 4/ le plus jeune des boxeurs

Si plus de 2 boxeurs sont à égalité de points à la fin d'une poule, les critères ci-dessus sont utilisés pour les départager. Si un critère ne peut discriminer qu'un seul des boxeurs, les deux autres sont discriminés au regard du résultat de l'assaut les ayant opposés.

CAS PARTICULIER de la poule de 2 : si les deux boxeurs sont à égalité de victoires, un troisième assaut permettra de les départager.

EN CAS D'EGALITE DES EQUIPES

Les critères dans l'ordre suivant sont privilégiés :

- Nombre de 1ère place de poule par équipe
- Niveau de certification du JO de l'équipe acquis (ou conservé) lors du championnat
- Nombre de filles boxeuses dans l'équipe
- Equipe la plus jeune (addition des années de naissance)
- Equipe qui a le plus jeune boxeur (année, mois, jour)

SANCTIONS SUR LE COMPORTEMENT DES BOXEURS, COACHES ET DES ACCOMPAGNATEURS LORS D'UN ASSAUT

En cas de faute grave d'un boxeur sur un ring, le Directeur d'assaut peut décider après concertation avec les juges, de la disqualification du boxeur sur l'assaut

En cas de non-respect du règlement UNSS de la part du coach et (ou) de l'accompagnateur de l'équipe, le boxeur sera sanctionné jusqu'à la disqualification par le directeur d'assaut sous l'autorité du régulateur

LA COMMISSION DES LITIGES

Afin de gérer les éventuels litiges rencontrés lors des championnats de France, la CMN propose que soit constituée à chaque championnat de France une commission destinée à les arbitrer le plus efficacement possible.

Cette commission ne peut prendre en considération que les erreurs objectives, mesurables et comptables. Les litiges relatifs à tout jugement ou arbitrage humain sont donc non recevables. Les visionnages des vidéos ne sont pas autorisés lors cette commission.

Afin que cette commission soit le moins contestable possible pour chaque réclamation, elle est constituée de membres CMN et un animateur d'AS participant au championnat désigné et appelé par le délégué technique, lui-même membre. Ces derniers ne peuvent participer aux discussions en cas de litige concernant leur établissement ou leur académie. Ainsi, un nombre de cinq membres d'au moins trois académies différentes est préférable.

En cas de litige, l'animateur d'AS concerné renseigne un formulaire prévu à cet effet (voir annexe 2) et le dépose au secrétariat du championnat **dans l'heure suivant l'assaut**. Les membres de la commission se réunissent par la suite et prennent leur décision à l'aide des documents qu'ils estiment pertinents et nécessaires.

Les décisions sont rendues en présence de tous les concernés par au moins deux membres de la commission.

ANNEXE 1 : BULLETIN

Nom et prénom du juge :	Juge n°	Reprise n°
Boxeur rouge Nom :	Boxeur bleu Nom :	
score	score	

Nom et prénom du juge :	Juge n°	Reprise n°
Boxeur rouge Nom :	Boxeur bleu Nom :	
score	score	

Nom et prénom du juge :	Juge n°	Reprise n°
Boxeur rouge Nom :	Boxeur bleu Nom :	
score	score	

FICHE DU RESPONSABLE DE RING

Ring n°	Assaut n°	Responsable :	
Si sur le pointage de référence, le nombre de touches valides d'un boxeur est au moins 1,5 fois supérieur à celles de son adversaire mais qu'il est donné perdant par deux juges, alors les bulletins de ces juges sont modifiés et s'alignent sur celui du responsable de ring.		Boxeur rouge Nom :	Boxeur bleu Nom :
Pénalités			
Avertissements			
Juge 1	Reprise 1		
	Reprises 1 + 2		
	Reprises 1 + 2 + 3		
	Total + sanctions		
Juge 2	Reprise 1		
	Reprises 1 + 2		
	Reprises 1 + 2 + 3		
	Total + sanctions		
Juge 3	Reprise 1		
	Reprises 1 + 2		
	Reprises 1 + 2 + 3		
	Total + sanctions		
Décision			
Nature de la victoire Gp (3-0 ou 2-1) Gab Gdisq			
Jugement de référence + sanctions			
Décision modifiée		OUI	NON

Les totaux de chaque juge sont réalisés après avoir ajouté tous les points de pénalité.

ANNEXE 2 : FORMULAIRE A REMPLIR EN CAS DE LITIGE

Formulaire à remplir en cas de litige

Merci d'être le plus précis possible sur les circonstances. La commission des litiges se réunira dans les meilleurs délais pour statuer

Animateur AS :	Etablissement :	Académie :
Assaut n°	Ring n°	Heure de l'assaut :
Boxeurs :		
Motif		
Décision de la commission :		

Rappel : Les litiges relatifs à tout jugement ou arbitrage humain sont non recevables.